

SEANCE DU 09 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 09 du mois de JUIN, le Conseil Municipal de la Commune de CLERY-EN-VEXIN, dûment convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur René PANNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Date de convocation : 04/06/2020

Présents : Jérôme GUERIN, Georges VIALON, Jacques BEAUGRAND, Nadège BESLON, Franck DELORME, Jacky MAGNAN, Flore QUILLET-JACQUOT, Roseline URIE, Robert VISBECQ et Delphine ZECCA formant la majorité des membres en exercice.

A été désignée Secrétaire de séance : Flore QUILLET-JACQUOT

DELIBERATION N° 2020/04 : Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose les dispositions du Code des Collectivités Territoriales (art. L. 2122-22) permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences. Il explique que ces délégations ont pour rôle de favoriser et de simplifier l'organisation de l'administration communale.

Après lecture des articles de l'art. L. 2122-22 du CGCT,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations pour les attributions prévues au 1°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°, 10°, 11°, 12°, 14°, 16°, 18°, 19°, 20°, 21°, 22° et 24° de l'article L. 2122-22 du CGCT.

DELIBERATION N° 2020/05 : Versement des indemnités de fonctions au Maire

Monsieur le Maire précise qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal de 25.5 % étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE, avec effet au 26 mai 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, au taux de 22 % de l'indice brut terminal 1027.

DELIBERATION N° 2020/06 : Versement des indemnités de fonctions aux Adjoint

Il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoint au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE, avec effet au 26 mai 2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire, au taux de 9 % de l'indice brut terminal 1027.

DELIBERATION N° 2020/07 : Détermination des Commissions Communales et désignation des membres au sein de ces commissions

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur le Maire de former comme ci-dessous énumérées 6 commissions communales composées chacune comme suit :

- Urbanisme et Patrimoine (6 membres)
- Travaux et Appels d'Offres (7 membres)
- Information et Communication (5 membres)
- Enfance, Jeunesse et Affaires Scolaires (6 membres)
- Assainissement et Relations extérieures en lien avec le SIARP (2 membres)
- Affaires sociales, Solidarité et Séniors (6 membres)

mais aussi de nommer 2 délégués communaux au sein du :

- Comité des Fêtes Foyer Rural, Vie locale, Animations et Loisirs

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE de former comme suit les commissions municipales et d'en **DESIGNER** leurs membres :

Commission Urbanisme et Patrimoine :

René PANNIER, Jérôme GUERIN, Franck DELORME, Flore QUILLET-JACQUOT, Jacques BEAUGRAND et Delphine ZECCA.

Commission Travaux et Appels d'Offres :

René PANNIER, Jérôme GUERIN, Georges VIALLO, Robert VISBECQ, Jacky MAGNAN, Franck DELORME et Jacques BEAUGRAND.

Commission Information, Communication :

Jérôme GUERIN, Georges VIALLO, Nadège BESLON, Franck DELORME et Flore QUILLET-JACQUOT.

Commission Enfance, Jeunesse et Affaires Scolaires :

Jérôme GUERIN, Georges VIALLO, Nadège BESLON, Robert VISBECQ, Franck DELORME et Delphine ZECCA.

Commission Assainissement et Relations extérieures en lien avec le SIARP :

Georges VIALLO et Jacques BEAUGRAND

Commission Affaires sociales, Solidarité et Séniors :

Georges VIALLO, Nadège BESLON, Robert VISBECQ, Roseline URIE, Jacky MAGNAN et Flore QUILLET-JACQUOT.

NOMME comme délégués communaux :

Au Comité des Fêtes Foyer Rural, Vie locale, Animations et Loisirs :

Georges VIALLO et Roseline URIE.

ELECTIONS DES DELEGUES COMMUNAUX AUPRES DES DIFFERENTS SYNDICATS

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'au vu des élections municipales de mars 2020 et qu'au vu des différents statuts des syndicats, il appartient au Conseil Municipal de désigner des délégués au sein de ceux-ci pour représenter la Commune.

Il est ainsi procédé à l'élection, au scrutin secret, des délégués titulaires et suppléants en fonction des statuts des syndicats.

DELIBERATION N° 2020/08 : Election des délégués auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Source St Romain

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à la majorité,

René PANNIER et Georges VIALLOON sont élus délégués titulaires auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Source St Romain.

DELIBERATION N° 2020/09 : Election des délégués auprès du Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à la majorité,

Georges VIALLOON et Jacques BEAUGRAND sont élus respectivement, délégué titulaire et délégué suppléant auprès du SMIRTOM.

DELIBERATION N° 2020/10 : Election des délégués auprès du Parc Naturel Régional du Vexin Français (PNR)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à la majorité,

Jérôme GUERIN et Franck DELORME sont élus respectivement, délégué titulaire et délégué suppléant auprès du PNR du Vexin Français.

DELIBERATION N° 2020/11 : Election des délégués auprès du Syndicat Mixte d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à la majorité,

Jérôme GUERIN et Franck DELORME sont élus respectivement, délégué titulaire et délégué suppléant auprès du SMDEGTVO.

DELIBERATION N° 2020/12 : Election des délégués auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité et des Réseaux de Câbles du Vexin (SIERC)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à la majorité,

Jérôme GUERIN, Georges VIALLOON, Robert VISBECQ et Franck DELORME sont élus respectivement, délégués titulaires et délégués suppléants auprès du SIERC.

DELIBERATION N° 2020/13 : Election des délégués auprès du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Aubette de Meulan (SIBVAM)

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à la majorité,

Georges VIALLOON et Robert VISBECQ sont élus délégués titulaires auprès du SIBVAM.

DELIBERATION N° 2020/14 : Election des délégués auprès du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin Versant de l'Aubette de Magny (SIABVAM)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

Georges VIALON, Robert VISBECQ, Roseline URIE et Jacky MAGNAN sont élus respectivement, délégués titulaires et délégués suppléants auprès du SIABVAM.

DELIBERATION N° 2020/15 : Election des délégués auprès du Conservatoire du Vexin

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

Robert VISBECQ et Nadège BESLON sont élus respectivement, délégué titulaire et délégué suppléant auprès du Conservatoire du Vexin.

DELIBERATION N° 2020/16 : Election des délégués auprès du Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

Robert VISBECQ et Franck DELORME sont élus respectivement, délégué titulaire et délégué suppléant auprès du SMGFAVO.

DELIBERATION N° 2020/17 : Election des délégués auprès du Regroupement Pédagogique Intercommunal / Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire (RPI/SIIS)

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

Jérôme GUERIN, Nadège BESLON et Delphine ZECCA sont élus délégués titulaires auprès du RPI/SIIS.

DELIBERATION N° 2020/18 : Droit à la Formation des Elus (DIF)

Monsieur le Maire expose que la formation des élus municipaux est organisée par le CGCT, qu'elle doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux, qu'une enveloppe budgétaire d'un montant total à 2% des indemnités de fonctions soit consacrée chaque année à la formation des élus et que chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Il précise que ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

ADOPTE le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus.

DELIBERATION N° 2020/19 : Adhésion de la Communauté de Communes Vexin Centre (CCVC) au Syndicat Mixte Seine et Oise (SMSO) pour les compétences Gémapi et Ruissellement

Les membres du Conseil Municipal sont informés que la CCVC, par délibération en date du 19/12/2020, a adhéré au SMSO. Monsieur le Maire précise qu'en cas d'adhésion de la CCVC à un syndicat mixte, les communes membres de la CCVC doivent donner leur accord.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à la majorité,

ACCEPTE l'adhésion de la CCVC au SMSO pour les compétences Gémapi et Ruissellement.

DELIBERATION N° 2020/20 : Participation communale aux cartes de transports scolaires pour l'année 2020-2021 pour les collégiens et les lycéens

Monsieur le Maire rappelle que considérant le coût des abonnements pour les familles, que la commune peut renouveler son contrat de tiers-payant avec l'agence Imagine'R et Tim Bus pour les cartes Imagine'R et Carte Scolaire Bus (CSB) pour l'année 2020-2021 pour les collégiens et les lycéens.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à la majorité,

DECIDE de porter la participation de la commune à hauteur de :

- 40 € pour la Carte Scolaire Bus Lignes Régulières (CSB),
- 75 € pour la carte Imagine'R pour 2 zones (4 et 5) pour les collégiens et les lycéens.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat Imagine'R Tiers Payant Scolaire n° 20171 pour l'année 2020-2021, **PRECISE** que tous les dossiers d'abonnement devront impérativement être validés par Monsieur le Maire avant leur dépôt auprès de Tim Bus et de l'Agence Imagine'R.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE SA DELEGATION

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la prise de 2 décisions pendant la période d'état d'urgence sanitaire par Monsieur le Maire sortant pour la continuité de l'organisation communale et que 2 autres seront prises au lendemain du conseil municipal en vertu des délégations au Maire pour la totalité des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du CGCT.

- **Décision n° 01/2020** : Passation d'une commande de travaux pour la remise en état de voirie à l'enrobé projeté signée par la commune représentée par son Maire, Jacques BEAUGRAND et l'entreprise DTP2i représentée par Christophe DEPEE. La dépense estimative s'élève à 2 688.00 € TTC.
- **Décision n° 02/2020** : Passation d'une commande pour le remplacement de la porte d'entrée de l'école maternelle de la Fontaine signée par la commune, représentée par son Maire, Jacque BEAUGRAND et l'entreprise PLASTALU, représentée par Arnaud RUFFIER-LANCHE. La dépense estimative s'élève à 6 000.00 € TTC.
- **Décision n° 03/2020** : Passation d'une convention pour l'enfouissement des réseaux prévus dans le cadre du programme 2019 avec le SIERC signée par la commune représentée par son Maire, René PANNIER et l'entreprise ORANGE. La dépense estimative s'élève à 4 291.20 € TTC.
- **Décision n° 04/2020** : Passation d'une commande de fournitures administratives signée par la commune représentée par son Maire, René PANNIER et l'entreprise COMAT & VALCO. La dépense estimative s'élève à 691.22 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux divers prochainement à l'étude de la Commission Travaux et Patrimoine :

Robert VISBECQ fait part au conseil municipal de la demande de riverains qui souhaiteraient remettre en état leurs trottoirs dans la rue de la Fontaine d'Ascot.

Jacky MAGNAN souhaiterait que la façade arrière de l'école côté rue de la Fontaine d'Ascot soit restaurée.

Roseline URIE informe le conseil municipal de l'inquiétude des riverains de la rue du Calvaire quant à la sécurité des piétons.

Installation de la vente des fraises :

Flore QUILLET-JACQUOT souligne le danger de l'installation pour la vente de fraises, de l'étal et du parking aménagé à proximité de l'embranchement de la RD 14. Les clients ne respectent pas le code de la route, ce qui rend la vente accidentogène.

Brûlage des déchets verts :

Jérôme GUERIN informe l'assemblée que plusieurs riverains l'ont interpellé quant au brûlage des déchets pendant la période de confinement. Il est rappelé que le brûlage des déchets verts est interdit sur la commune. La déchetterie de Magny-en-Vexin est rouverte. Les horaires d'ouverture de celle-ci sont visibles sur le site internet de la commune.

Boîte aux lettres LA POSTE :

La boîte aux lettres de LA POSTE a été déposée et déplacée. Elle est accessible par la rampe PMR qui longe l'arrière de la salle du Préau.

Préparation et distribution des masques aux riverains :

Le personnel communal et les élus sont remerciés pour leur participation à la préparation de la distribution des masques lavables ainsi que pour la diffusion.

Lettre d'information

La commission information/communication se réunira prochainement pour la préparation d'une lettre d'information présentant le conseil municipal et la répartition des commissions et délégations dans les syndicats intercommunaux.

Communauté de Communes Vexin Centre

Les prochaines réunions de la Communauté de Communes Vexin Centre se dérouleront les 16, 21 et 23 juillet 2020. Elles concerneront principalement l'installation du nouveau conseil communautaire, le budget primitif 2020 et les désignations des délégués dans les syndicats intercommunaux.

La séance est levée à 22h25.



Flore QUILLET-JACQUOT
Secrétaire de Séance



René PANNIER
Maire de CLÉRY EN VEXIN

Affiché le : 12 JUIN 2020